

**GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY,
300 g**

Version 3.2 Date de révision: 05/19/2022 Numéro de la FDS: 10696676-00007 Date de dernière parution: 09/21/2021
Date de la première parution: 01/26/2018

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY, 300 g
Code du produit : 893.870300
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Würth Canada Limited
Adresse : 345 Hanlon Creek Blvd
GUELPH, ON N1C 0A1
Téléphone : +1 (905) 564 6225
Fac-similé : +1 (905) 564 3671
Numéro de téléphone en cas d'urgence : Emergencies involving a spill, fire, explosion or exposure:
CHEMTREC (24/7): 1-800-424-9300
Transport related emergencies:
CANUTEC (24/7): 1-613-996-6666 or * 666 (cell)

Urgences impliquant un déversement, incendie, explosion ou exposition:
CHEMTREC (24/7): 1-800-424-9300
Urgences liées au transport:
CANUTEC (24/7): 1-613-996-6666 ou * 666 (cellulaire)

Adresse de courrier électronique : prodsafe@wurth.ca

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Lubrifiant

Restrictions d'utilisation : Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Aérosols inflammables : Catégorie 1
Gaz sous pression : Gaz liquéfié
Irritation de la peau : Catégorie 2

**GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY,
300 g**

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 09/21/2021 |
| 3.2 | 05/19/2022 | 10696676-00007 | Date de la première parution: 01/26/2018 |

Cancérogénicité (Inhalation) : Catégorie 2

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P261 Éviter de respirer les aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin en cas de malaise.
P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY,
300 g**

Version 3.2 Date de révision: 05/19/2022 Numéro de la FDS: 10696676-00007 Date de dernière parution: 09/21/2021
Date de la première parution: 01/26/2018

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (122 °F).

Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

| Nom Chimique | Nom commun/Synonyme | No. CAS | Concentration (% w/w) |
|--|---|------------|-----------------------|
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | Naphta (pétrole), hydrotraité léger | 64742-49-0 | >= 30 - < 60 * |
| Gaz de pétrole liquéfiés | Pétroleum gases, liquefied | 68476-85-7 | >= 30 - < 60 * |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant | Donnée non disponible | 64742-65-0 | >= 10 - < 30 * |
| Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant | Donnée non disponible | 64742-62-7 | >= 5 - < 10 * |
| 12-Hydroxystéarate de lithium | Acide octadécanoïque, 12-hydroxy-, sel de lithium (1:1) | 7620-77-1 | >= 1 - < 5 * |
| Dioxyde de titane | Anhydride de titane | 13463-67-7 | >= 0.1 - < 1 * |

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beau-

**GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY,
300 g**

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 09/21/2021 |
| 3.2 | 05/19/2022 | 10696676-00007 | Date de la première parution: 01/26/2018 |

- peau : coup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminées.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).
- Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique d'extinction
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La distance de retour de flamme peut être considérable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes métalliques
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone.

**GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY,
300 g**

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 09/21/2021 |
| 3.2 | 05/19/2022 | 10696676-00007 | Date de la première parution: 01/26/2018 |

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Enlever toute source d'allumage. Utiliser un équipement de protection personnelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Des outils anti-étincelant doivent être utilisés. Absorber avec un absorbant inerte. Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances restantes du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration. Si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local, utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une ventilation par aspiration antidéflagrante.

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les aérosols.

**GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY,
300 g**

Version 3.2 Date de révision: 05/19/2022 Numéro de la FDS: 10696676-00007 Date de dernière parution: 09/21/2021
Date de la première parution: 01/26/2018

Ne pas avaler.
Éviter le contact avec les yeux.
Se laver la peau soigneusement après manipulation.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.
Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Conditions de stockage : Garder sous clef.
sures Garder dans un endroit frais et bien aéré.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Substances et mélanges auto-réactifs
Peroxydes organiques
Oxydants
Solides inflammables
Liquides pyrophoriques
Matières solides pyrophoriques
Les substances et les mélanges auto-échauffantes
Substances et mélanges qui, lorsqu'en contact avec l'eau, émettent des gaz inflammables
Produits explosifs
Gaz

Température d'entreposage : < 40 °C
recommandée

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No. CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|-------------------------------------|------------|------------------------------------|---|-----------|
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | 64742-49-0 | TWA (Brouillard) | 5 mg/m ³ | CA AB OEL |
| | | STEL (Brouillard) | 10 mg/m ³ | CA AB OEL |
| | | VEMP (Brouillard) | 5 mg/m ³ | CA QC OEL |
| | | VECD | 10 mg/m ³ | CA QC OEL |

**GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY,
300 g**

Version 3.2 Date de révision: 05/19/2022 Numéro de la FDS: 10696676-00007 Date de dernière parution: 09/21/2021
Date de la première parution: 01/26/2018

| | | | | |
|--|------------|---------------------------------------|--------------------------------------|-----------|
| | | (Brouillard) | | |
| Gaz de pétrole liquéfiés | 68476-85-7 | TWA | 1,000 ppm | CA AB OEL |
| | | STEL | 1,500 ppm | CA AB OEL |
| | | VEMP | 1,000 ppm 1,800 mg/m ³ | CA QC OEL |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant | 64742-65-0 | TWA (Brouillard) | 5 mg/m ³ | CA AB OEL |
| | | STEL (Brouillard) | 10 mg/m ³ | CA AB OEL |
| | | VEMP (Brouillard) | 5 mg/m ³ | CA QC OEL |
| | | VECD (Brouillard) | 10 mg/m ³ | CA QC OEL |
| | | TWA (Brouillard) | 1 mg/m ³ | CA BC OEL |
| | | TWA (Fraction inhalable) | 5 mg/m ³ | ACGIH |
| Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant | 64742-62-7 | TWA (Brouillard) | 5 mg/m ³ | CA AB OEL |
| | | STEL (Brouillard) | 10 mg/m ³ | CA AB OEL |
| | | VEMP (Brouillard) | 5 mg/m ³ | CA QC OEL |
| | | VECD (Brouillard) | 10 mg/m ³ | CA QC OEL |
| | | TWA (Brouillard) | 1 mg/m ³ | CA BC OEL |
| | | TWA (Fraction inhalable) | 5 mg/m ³ | ACGIH |
| 12-Hydroxystéarate de lithium | 7620-77-1 | TWA | 10 mg/m ³ | CA AB OEL |
| | | VEMP | 10 mg/m ³ | CA QC OEL |
| | | TWA (Inhalable) | 10 mg/m ³ | CA BC OEL |
| | | TWA (Respirable) | 3 mg/m ³ | CA BC OEL |
| | | TWA (Fraction inhalable) | 10 mg/m ³ | ACGIH |
| | | TWA (Fraction respirable) | 3 mg/m ³ | ACGIH |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | TWA | 10 mg/m ³ | CA AB OEL |
| | | TWA (Poussière totale) | 10 mg/m ³ | CA BC OEL |
| | | TWA (fraction de poussière inhalable) | 3 mg/m ³ | CA BC OEL |
| | | VEMP | 10 mg/m ³ | CA QC OEL |

**GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY,
300 g**

Version 3.2 Date de révision: 05/19/2022 Numéro de la FDS: 10696676-00007 Date de dernière parution: 09/21/2021
Date de la première parution: 01/26/2018

| | | | | |
|--|--|--------------------|---|-------|
| | | (poussière totale) | | |
| | | TWA | 10 mg/m ³ (Oxyde de titane) | ACGIH |

Mesures d'ordre technique : Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail. Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration. Si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local, utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une ventilation par aspiration antidéflagrante.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.

Filtre de type : Appareil respiratoire autonome

Protection des mains
Matériau : Gants en néoprène

Matériau : Caoutchouc nitrile

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Le temps de pénétration dans les gants n'a pas été établi. Changer souvent de gants.

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements protecteurs appropriés sur la base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel local d'exposition. Porter les équipements de protection individuelle suivants: Si l'évaluation démontre qu'il existe un risque d'atmosphères explosives ou de feux instantanés, utiliser un revêtement protecteur antistatique retardateur de flamme. Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.)

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pen-

**GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY,
300 g**

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------------------------------|---|
| Version 3.2 | Date de révision: 05/19/2022 | Numéro de la FDS: 10696676-00007 | Date de dernière parution: 09/21/2021 Date de la première parution: 01/26/2018 |
|----------------|---------------------------------|-------------------------------------|---|

dant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | |
|---|---|--|
| Aspect | : | Aérosol contenant un gaz liquéfié |
| Propulseur | : | Gaz de pétrole liquéfiés, Isobutane |
| Couleur | : | blanc |
| Odeur | : | douce |
| Seuil de l'odeur | : | Donnée non disponible |
| pH | : | Donnée non disponible |
| Point de fusion/congélation | : | Donnée non disponible |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | : | Sans objet |
| Point d'éclair | : | 7 °C Méthode: vase clos Le point éclair n'est valable que pour la partie liquide de la cannette d'aérosol. |
| Taux d'évaporation | : | Sans objet |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : | Aérosol extrêmement inflammable. |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : | Sans objet |
| Densité de vapeur relative | : | > 1 |

**GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY,
300 g**

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 09/21/2021 |
| 3.2 | 05/19/2022 | 10696676-00007 | Date de la première parution: 01/26/2018 |

| | | |
|--|---|---|
| Densité relative | : | 0.75 (15 °C) |
| Densité | : | 0.75 g/cm ³ (15 °C) |
| Solubilité | | |
| Solubilité dans l'eau | : | pratiquement insoluble |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | : | Sans objet |
| Température d'auto-inflammation | : | Donnée non disponible |
| Température de décomposition | : | Donnée non disponible |
| Viscosité | | |
| Viscosité, cinématique | : | > 14 mm ² /s |
| Propriétés explosives | : | Non explosif |
| Propriétés comburantes | : | La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant. |
| Taille des particules | : | Sans objet |

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | | |
|--------------------------------------|---|---|
| Réactivité | : | Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité. |
| Stabilité chimique | : | Stable dans des conditions normales. |
| Possibilité de réactions dangereuses | : | Aérosol extrêmement inflammable. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée. Peut réagir avec les agents oxydants forts. |
| Conditions à éviter | : | Chaleur, flammes et étincelles. |
| Produits incompatibles | : | Oxydants |
| Produits de décomposition dangereux | : | Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu. |

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies possibles d'exposition**

Inhalation
Contact avec la peau

**GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY,
300 g**

Version 3.2 Date de révision: 05/19/2022 Numéro de la FDS: 10696676-00007 Date de dernière parution: 09/21/2021
Date de la première parution: 01/26/2018

Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Naphta léger (pétrole), hydrotraité:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,840 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 25.2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,800 - 3,100 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Gaz de pétrole liquéfiés:

- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Souris): 520400 ppm
Durée d'exposition: 2 h
Atmosphère d'essai: gaz
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.53 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

**GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY,
300 g**

Version 3.2 Date de révision: 05/19/2022 Numéro de la FDS: 10696676-00007 Date de dernière parution: 09/21/2021
Date de la première parution: 01/26/2018

Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.53 mg/l
Durée d'exposition: 4 Heure
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

12-Hydroxystéarate de lithium:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Dioxyde de titane:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 6.82 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Composants:**Naphta léger (pétrole), hydrotraité:**

- Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

- Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant:

- Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

**GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY,
300 g**

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 09/21/2021 |
| 3.2 | 05/19/2022 | 10696676-00007 | Date de la première parution: 01/26/2018 |

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

12-Hydroxystéarate de lithium:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Dioxyde de titane:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Naphta léger (pétrole), hydrotraité:**

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

12-Hydroxystéarate de lithium:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Dioxyde de titane:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Sensibilisation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

**GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY,
300 g**

Version 3.2 Date de révision: 05/19/2022 Numéro de la FDS: 10696676-00007 Date de dernière parution: 09/21/2021
Date de la première parution: 01/26/2018

Composants:**Naphta léger (pétrole), hydrotraité:**

Type d'essai : Essai de maximisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

Type d'essai : Test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant:

Type d'essai : Test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : négatif

12-Hydroxystéarate de lithium:

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Méthode : Directives du test 429 de l'OECD
Résultat : négatif

Dioxyde de titane:

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Souris
Résultat : négatif

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Naphta léger (pétrole), hydrotraité:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Gaz de pétrole liquéfiés:

**GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY,
300 g**

Version 3.2 Date de révision: 05/19/2022 Numéro de la FDS: 10696676-00007 Date de dernière parution: 09/21/2021
Date de la première parution: 01/26/2018

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Rat
Voie d'application: inhalation (gaz)
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: négatif

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: négatif

Dioxyde de titane:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test in vivo du micronucleus
Espèce: Souris
Résultat: négatif

**GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY,
300 g**

Version 3.2 Date de révision: 05/19/2022 Numéro de la FDS: 10696676-00007 Date de dernière parution: 09/21/2021
Date de la première parution: 01/26/2018

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

Composants:**Gaz de pétrole liquéfiés:**

Espèce : Souris
Voie d'application : inhalation (gaz)
Durée d'exposition : 103 semaines
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

Espèce : Souris
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 78 semaines
Méthode : Directives du test 451 de l'OECD
Résultat : négatif

Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant:

Espèce : Souris
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 78 semaines
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Dioxyde de titane:

Espèce : Rat
Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)
Durée d'exposition : 2 années
Méthode : Directives du test 453 de l'OECD
Résultat : positif
Remarques : Le mécanisme ou le mode d'action n'est peut-être pas pertinent pour les humains.

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études d'inhalation chez des animaux.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Naphta léger (pétrole), hydrotraité:**

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

**GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY,
300 g**

Version 3.2 Date de révision: 05/19/2022 Numéro de la FDS: 10696676-00007 Date de dernière parution: 09/21/2021
Date de la première parution: 01/26/2018

Incidences sur le développement foetal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Souris
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Test de dépistage de la toxicité sur la reproduction et le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Incidences sur le développement foetal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Contact avec la peau
Résultat: négatif

STOT - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Composants:**Naphta léger (pétrole), hydrotraité:**

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Gaz de pétrole liquéfiés:

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**12-Hydroxystéarate de lithium:**

Voies d'exposition : Ingestion
Évaluation : Aucun effet important n'a été observé sur la santé des animaux à des concentrations de 100 mg/kg de poids corporel ou moins.

Toxicité à dose répétée**Composants:****Naphta léger (pétrole), hydrotraité:**

Espèce : Rat
NOAEL : 24,300 mg/m³
Voie d'application : inhalation (vapeurs)

**GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY,
300 g**

Version 3.2 Date de révision: 05/19/2022 Numéro de la FDS: 10696676-00007 Date de dernière parution: 09/21/2021
Date de la première parution: 01/26/2018

Durée d'exposition : 13 Sem.
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Gaz de pétrole liquéfiés:

Espèce : Rat
NOAEL : 10000 ppm
Voie d'application : inhalation (gaz)
Durée d'exposition : 13 Sem.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

Espèce : Lapin
NOAEL : 1,000 mg/kg
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 4 Sem.
Méthode : Directives du test 410 de l'OECD
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Rat
NOAEL : > 980 mg/m³
Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)
Durée d'exposition : 4 Sem.
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant:

Espèce : Rat
NOAEL : 1,000 mg/kg
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 13 Sem.
Méthode : Directives du test 411 de l'OECD
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Rat
NOAEL : > 980 mg/m³
Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)
Durée d'exposition : 4 Sem.
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

12-Hydroxystéarate de lithium:

Espèce : Rat
NOAEL : > 88 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours

Dioxyde de titane:

Espèce : Rat
NOAEL : 24,000 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 28 jours

Espèce : Rat

**GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY,
300 g**

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 09/21/2021 |
| 3.2 | 05/19/2022 | 10696676-00007 | Date de la première parution: 01/26/2018 |

| | | |
|--------------------|---|---|
| NOAEL | : | 10 mg/m ³ |
| Voie d'application | : | inhalation (poussière/brume/émanations) |
| Durée d'exposition | : | 2 a |

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Naphta léger (pétrole), hydrotraité:**

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****Naphta léger (pétrole), hydrotraité:**

| | | |
|--|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : | LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 12 mg/l Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: Directives du test 203 de l'OECD Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3 mg/l Durée d'exposition: 48 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : | EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 30 - 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.17 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 211 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires |

Évaluation écotoxicologique

**GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY,
300 g**

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 09/21/2021 |
| 3.2 | 05/19/2022 | 10696676-00007 | Date de la première parution: 01/26/2018 |

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10,000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les microorganismes : NOEC: > 1.93 mg/l
Durée d'exposition: 10 min
Méthode: DIN 38 412 Part 8
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10,000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les al- : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

**GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY,
300 g**

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 09/21/2021 |
| 3.2 | 05/19/2022 | 10696676-00007 | Date de la première parution: 01/26/2018 |

gues/plantes aquatiques : 100 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 10 mg/l
 Durée d'exposition: 21 jr
 Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les microorganismes : NOEC: > 1.93 mg/l
 Durée d'exposition: 10 min
 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

12-Hydroxystéarate de lithium:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 100 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Dioxyde de titane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): > 10,000 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : CE50: > 1,000 mg/l
 Durée d'exposition: 3 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 209

**GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY,
300 g**

Version 3.2 Date de révision: 05/19/2022 Numéro de la FDS: 10696676-00007 Date de dernière parution: 09/21/2021
Date de la première parution: 01/26/2018

Persistance et dégradabilité**Composants:****Naphta léger (pétrole), hydrotraité:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 77 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

Gaz de pétrole liquéfiés:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 70 %

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 2 - 8 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE

Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 2 - 4 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

12-Hydroxystéarate de lithium:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 78 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: Directive d'essais 301C de l'OCDE

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****Naphta léger (pétrole), hydrotraité:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: > 4
Remarques: Jugement d'expert

Gaz de pétrole liquéfiés:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.09

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

**GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY,
300 g**

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 09/21/2021 |
| 3.2 | 05/19/2022 | 10696676-00007 | Date de la première parution: 01/26/2018 |

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

- Déchets de résidus : Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
- Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
Les contenants vides retiennent des résidus et peuvent être dangereux.
Ne pas mettre sous pression, découper, braser, souder, percer, meuler ni exposer de tels récipients à la chaleur, à la flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'allumage. Ils peuvent exploser et entraîner des blessures et/ou la mort.
Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.
Vider complètement les bombes aérosols (y compris le gaz propulseur)
-

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****UNRTDG**

- No. UN : UN 1950
Nom d'expédition : AEROSOLS
Classe : 2.1
Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation
Étiquettes : 2.1

IATA-DGR

- UN/ID No. : UN 1950
Nom d'expédition : Aerosols, inflammable
Classe : 2.1
Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation
Étiquettes : Flammable Gas
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203

Code IMDG

- No. UN : UN 1950
Nom d'expédition : AEROSOLS
(Naphtha (petroleum), hydrotreated light, Zinc oxide)
Classe : 2.1
Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation
Étiquettes : 2.1
EmS Code : F-D, S-U
Polluant marin : oui
-

**GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY,
300 g**

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 09/21/2021 |
| 3.2 | 05/19/2022 | 10696676-00007 | Date de la première parution: 01/26/2018 |

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

| | | |
|--------------------|---|---|
| No. UN | : | UN 1950 |
| Nom d'expédition | : | AÉROSOLS |
| Classe | : | 2.1 |
| Groupe d'emballage | : | Non assigné par la réglementation |
| Étiquettes | : | 2.1 |
| Code ERG | : | 126 |
| Polluant marin | : | oui(Naphta léger (pétrole), hydrotraité, Oxyde de zinc) |

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

| | |
|---|---|
| Teneur en COV (Composés organiques Volatils) | Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), Lignes directrices sur les composés organiques volatils dans les produits de consommation Contenu en COV: 80 % / 511.5 g/l |
|---|---|

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

| | | |
|-----|---|--|
| DSL | : | Toutes les substances chimiques de ce produit sont conformes à la LCPE 1999 et au RRSN et sont exemptés ou non de l'inscription sur la Liste canadienne intérieure des substances (DSL). |
|-----|---|--|

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet d'autres abréviations**

| | | |
|------------------|---|---|
| ACGIH | : | États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV) |
| CA AB OEL | : | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| CA BC OEL | : | Canada. LEP Colombie Britannique |
| CA QC OEL | : | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| ACGIH / TWA | : | Moyenne pondérée dans le temps de 8 h |
| CA AB OEL / TWA | : | Limite d'exposition professionnelle de 8 heures |
| CA AB OEL / STEL | : | Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes |
| CA BC OEL / TWA | : | Moyenne pondérée dans le temps de 8 h |
| CA QC OEL / VEMP | : | Valeur d'exposition moyenne pondérée |
| CA QC OEL / VECD | : | Valeur d'exposition de courte durée |

**GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY,
300 g**

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 09/21/2021 |
| 3.2 | 05/19/2022 | 10696676-00007 | Date de la première parution: 01/26/2018 |

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 05/19/2022
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisations

**GRAISSE BLANCHE AU LITHIUM EN SPRAY,
300 g**

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 09/21/2021 |
| 3.2 | 05/19/2022 | 10696676-00007 | Date de la première parution: 01/26/2018 |

teurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F